

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 août 2017 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. Langis Barbeau, conseiller au siège n° 1  
M. Hermann Thibodeau, conseiller au siège n° 2  
M. Pierre Doré, conseiller au siège n° 3  
M. Martin Boivin, conseiller au siège n° 4  
M. Stéphane Lévesque, conseiller au siège n° 5

Est absent :

M. Benoit Mathieu, conseiller au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur François Barret, maire.

Assiste à la séance : M. Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier.

**Point n° 2**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

125-17

D'adopter l'ordre du jour du 14 août 2017 tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Première période de questions;
4. Approbation des procès-verbaux du mois de juillet 2017;
5. Correspondance :
  - 5.1 Demande du Cercle de fermières Saint-Lambert-de-Lauzon;
  - 5.2 Demande d'aide financière : Le Petit Domicile St-Lambert;
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Avis de motion et présentation :
  - 7.1 Projet de règlement numéro 781-17 concernant les modalités de publication des avis publics,
  - 7.2 Projet de règlement numéro 782-17 modifiant le règlement numéro 630-08 relatif à la régie interne du conseil et au maintien de l'ordre durant les séances;
8. Nomination d'un directeur général;
9. Désignation au poste de brigadière scolaire pour la saison 2017-2018;
10. Autorisation de la présentation d'une demande d'autorisation à des fins non agricoles pour le lot 4 118 563;
11. Adjudication du contrat de déneigement du réseau routier municipal;
12. Adjudication du contrat de déneigement des cours municipales;
13. Autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires en surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées;
14. Approbation de dépenses relatives aux travaux de reconstruction d'un ponceau de la rue Bellevue et confirmation de la fin du projet;
15. Renouvellement d'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;
16. Deuxième période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);
17. Points divers;
18. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 3**

**Première période de questions**

En présence d'une quinzaine de personnes, diverses questions sont adressées au conseil municipal.

Un citoyen fait part d'inquiétudes en matière de sécurité routière dans le quartier des Oiseaux. Il mentionne qu'un comité a été mis sur pied afin de trouver et de communiquer des pistes de solutions à la Municipalité.

Deux citoyens présentent au conseil municipal leur projet visant la mise en place d'une équipe de premiers répondants sur le territoire de la municipalité.

Des citoyens désirent obtenir des précisions sur la construction des jeux d'eau ainsi que sur les subventions reçues.

**Point n° 4**

**Approbation des procès-verbaux du mois de juillet 2017**

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque  
Appuyée par monsieur Langis Barbeau  
Il est résolu

126-17

D'approuver les procès-verbaux des séances du 3 juillet 2017 et du 10 juillet 2017, tels qu'ils ont été rédigés.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 5**

**Correspondance**

**5.1**

**Demande du Cercle de fermières Saint-Lambert-de-Lauzon**

**ATTENDU QUE** le Cercle de Fermières Saint-Lambert-de-Lauzon a présenté une demande d'utilisation du terrain du presbytère le 10 juillet 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque  
Il est résolu

127-17

D'autoriser le Cercle des fermières Saint-Lambert-de-Lauzon à utiliser le terrain face au presbytère les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 afin d'y tenir une activité communautaire concernant le patrimoine des Fermières.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**5.2**

**Demande d'aide financière : Le Petit Domicile St-Lambert**

**ATTENDU QUE** Le Petit Domicile St-Lambert désire acquérir deux balançoires pour ses résidents et que l'organisme désire obtenir une participation financière de la Municipalité à cette fin;

**EN CONSÉQUENCE,**

128-17 Sur la proposition de monsieur Hermann Thibodeau  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

D'autoriser le versement d'une aide financière de 100 \$ au Petit Domicile St-Lambert afin d'acquiescer deux balançoires.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 6**

**Autorisation de paiement des comptes**

129-17 Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Hermann Thibodeau  
Il est résolu

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois de juillet 2017 totalisant 1 356 794,45 \$ telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 7.1**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 781-17 concernant les modalités de publication des avis publics**

Monsieur Martin Boivin donne avis de motion de la présentation pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 781-17 concernant les modalités de publication des avis publics.

« Le greffier présente l'objet du projet de règlement soumis. »

**Point n° 7.2**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 782-17 modifiant le règlement numéro 630-08 relatif à la régie interne du conseil et au maintien de l'ordre durant les séances**

Monsieur Hermann Thibodeau donne avis de motion de la présentation pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 782-17 modifiant le règlement numéro 630-08 relatif à la régie interne du conseil et au maintien de l'ordre durant les séances.

« Le greffier présente l'objet du projet de règlement soumis. »

**Point n° 8**

**Nomination d'un directeur général**

**ATTENDU QUE** la titulaire du poste de directrice générale, madame Magdalen Blanchet, a annoncé son départ à la retraite pour le 22 septembre 2017;

**ATTENDU QU'**à compter de cette date ce poste doit être pourvu;

**ATTENDU QUE** monsieur Éric Boisvert occupe le poste de greffier et secrétaire-trésorier depuis le 29 septembre 2014;

**ATTENDU QUE** le poste de directeur général peut être jumelé au poste de secrétaire trésorier;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est d'avis que monsieur Éric Boisvert est en mesure d'occuper, en plus de la charge de secrétaire-trésorier, la charge de directeur général à compter du départ à la retraite de madame Magdalen Blanchet;

**EN CONSÉQUENCE,**

**130-17** Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

De nommer monsieur Éric Boisvert directeur général et secrétaire-trésorier à compter du 25 septembre 2017.

De modifier l'annexe A de la Politique de gestion établissant les conditions de travail du directeur général telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 9**

**Désignation au poste de brigadière scolaire pour la saison 2017-2018**

**131-17** Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque  
Il est résolu

De désigner madame Diane Guay pour agir comme brigadière scolaire pour la saison scolaire 2017-2018 au taux horaire de quinze dollars et quatre-vingt-neuf cents (15,89 \$) ainsi que madame Chantal Dumas pour agir comme brigadière scolaire suppléante, selon l'horaire et les directives proposées par la direction de l'école du Bac.

D'autoriser pour la saison scolaire le paiement d'un maximum de sept jours fériés et de douze jours pédagogiques, incluant les trois journées pédagogiques pour les cas de forces majeures.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 10**

**Autorisation de la présentation d'une demande d'autorisation à des fins non agricoles pour le lot 4 118 563**

**132-17** Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque  
Il est résolu

D'autoriser la présentation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'une demande d'autorisation à des fins non agricoles pour le lot 4 118 563, soit à des fins d'exploitation d'une source municipale d'eau souterraine, et d'autoriser le greffier et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'ensemble des documents nécessaires à cette fin.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 11**

**Adjudication du contrat de déneigement du réseau routier municipal**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'appel d'offres SLDL-201705 afin d'adjuger un contrat de déneigement du réseau routier municipal pour les années 2017 à 2022;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions du 8 août 2017 et ses recommandations;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Hermann Thibodeau  
Appuyée par monsieur Langis Barbeau  
Il est résolu

133-17

D'adjuger le contrat de déneigement du réseau routier municipal pour les années 2017 à 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Déneigement Lefebvre inc. au prix de 3 219 299,95 \$ incluant les taxes applicables;

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 2 939 999,95 \$, ajustée annuellement conformément au contrat, prise à même le budget des opérations pour chacune des années visées.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 12**

**Adjudication du contrat de déneigement des cours municipales**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'appel d'offres SLDL-201709 afin d'adjuger un contrat de déneigement des cours municipales pour la saison hivernale 2017-2018;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions du 8 août 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

134-17

D'adjuger le contrat de déneigement des cours municipales pour la saison hivernale 2017-2018 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Abel et fils inc., au prix de 34 492,50 \$ incluant les taxes applicables;

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 31 500 \$ prise à même le budget des opérations.

D'autoriser le maire et le greffier et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente d'utilisation du lot 4 116 008 afin d'y amonceler la neige provenant de la rue du Moulin et de l'ancienne rue du Pont et d'autoriser une dépense de 2 500 \$ à cette fin.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 13**

**Autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires en surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées**

**ATTENDU QUE** lors de l'octroi du contrat visant la surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées, 400 heures avaient été prévues pour cette prestation de service;

**ATTENDU QUE** le 5 juin 2017 ce nombre d'heures a été haussé à 550 en fonction de l'échéancier de travail de l'entrepreneur général ayant obtenu le contrat;

**ATTENDU QUE** l'échéancier de l'entrepreneur ayant obtenu le contrat est maintenant passé de 12 à 16 semaines;

**ATTENDU QUE** le contrat de surveillance incluait également de la surveillance-bureau pour laquelle 12 semaines avaient été prévues;

**ATTENDU QUE** les modifications à l'échéancier de l'entrepreneur ayant obtenu le contrat nécessitent dorénavant 18 semaines de surveillance-bureau;

**ATTENDU QU'**il en résulte une différence de 180 heures de surveillance de chantier, soit des honoraires supplémentaires de 13 500 \$ avant taxes ainsi qu'une différence de 6 semaines de surveillance-bureau, soit des honoraires supplémentaires de 9 090 \$;

**ATTENDU QUE** la firme d'ingénierie Bruser a soumis l'amendement n° 7 à son offre de service le 7 août 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

135-17

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Langis Barbeau  
Il est résolu

D'autoriser les honoraires professionnels supplémentaires en surveillance de chantier et de surveillance-bureau soumis dans l'amendement n° 7 du 7 août 2017 pour une somme de 22 590 \$ avant taxes.

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 23 719,50 \$ prise à même le règlement numéro 745-15 autorisant un emprunt pour la réalisation des plans et devis pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées municipales.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 14**

**Approbation de dépenses relatives aux travaux de reconstruction d'un ponceau de la rue Bellevue et confirmation de la fin du projet**

---

136-17

Sur la proposition de monsieur Hermann Thibodeau  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

D'approuver les dépenses totalisant 234 235,44 \$ pour les travaux de reconstruction d'un ponceau de la rue Bellevue, ayant fait l'objet de l'entente numéro 073 conclue entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Municipalité dans le cadre du programme « Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local » et de confirmer, par la présente résolution, la fin du projet.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 15**

**Renouvellement d'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge**

---

137-17

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Langis Barbeau  
Il est résolu

D'accepter tel que présenté le renouvellement de l'entente portant sur les services aux sinistrés entre la Municipalité et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour une durée de trois ans, et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité cette entente.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 16**

**Deuxième période de questions**

Un citoyen désire obtenir des informations supplémentaires au sujet de l'autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires dont il a été question lors de la séance.

**Point n° 17**

**Points divers**

Aucun sujet n'est discuté.

**Point n° 18**

**Levée de la séance**

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque  
Appuyée par monsieur Langis Barbeau  
Il est résolu

**138-17**

À 20 h 55 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

---

Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier

Je, François Barret, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

François Barret, maire